



depuis 1974

CONDITIONS DE VENTE

POUR LE BIEN REFBEUSBL23 SIS À 5030 Gembloux, Rue Saint Blaise 23

- Les mesures, surfaces et contenances sont données à titre indicatif, sans garantie
- Le bien fait partie du LOT SEIZE du Lotissement du Bois de la Grande Salle, dit lotissement GEURY , au plan dressé par le géomètre Philippe GILLET , à Gembloux, le quatorze octobre mil neuf cent quatre- vingt- six.
- Les décorations, luminaires, rideaux, tentures, poêles, électroménagers non encastrés,.... ne font pas partie de la vente
- Cette annonce constitue un appel d'offre d'achat et non une offre de vente
- « L'agent immobilier ne pratique aucune enchère, monopole des notaires. Il ne s'arroge aucunement le droit de vendre ou de déterminer un prix minimum requis dans les offres d'acquisition reçues. Ces deux actions appartiennent exclusivement au propriétaire, lequel, s'il décide de vendre, ne sera donc jamais automatiquement tenu par l'offre la plus élevée recueillie, mais par celle qui répond le plus à ses propres exigences (délai, condition suspensive, prix proposé, etc.). Le prix mentionné ne constitue qu'un prix de départ. »
- Compte tenu de l'âge de certains immeubles et des pratiques de construction anciennes, aucune garantie d'absence d'amiante ne peut être donnée par le vendeur
- Le propriétaire déclare qu'il semblerait que la section du tuyaux, entre la toilette et la fosse septique, est trop petite et provoquerait parfois une difficulté d'écoulement.
- L'adoucisseur présent dans le garage est hors service.
- Le chalet de jardin et le portique "balançoire" font partie de la vente.
- Le propriétaire n'a pas mis en conformité l'électricité depuis son acquisition, la mise en conformité est à charge des acquéreurs.